

ont été confisqués; dans le cas d'une carcasse qui a été condamnée, on a demandé aux officiers du département d'inspection d'intervenir et le docteur L'Espérance et l'inspecteur Masterman se sont rendus à l'abattoir et ont extrait une glande de l'animal qu'on prétendait infecte: le spécimen fut envoyé au Collège McGill et fut alors reexaminé par le docteur Jones qui déclara qu'il n'était pas contaminé.

Dans une circonstance, 3 cochons avaient été confisqués, 2 étaient marqués "condamnés" et l'autre avait été rejeté: on demanda à l'inspecteur du gouvernement quelle différence il y avait entre "condamné" et "rejeté" et il répondit dans le cas d'une carcasse "rejetée", la graisse pourrait servir; alors on voulait enlever la matière grasse et laisser la partie condamnée; mais l'inspecteur ne voulait pas permettre la chose et la graisse de l'animal profita à la Compagnie des Abattoirs. Il déclare qu'on s'était adressé au gouvernement pour lui demander de suspendre les confiscations jusqu'à ce que la question fut réglée par la Ville.

Les inspecteurs du gouvernement ont condamné des carcasses de veaux prétendant qu'ils étaient trop jeunes, comme dans le cas de M. Godfroy Granger, un boucher de 40 ans d'expérience, qui demanda à l'inspecteur d'essayer d'ouvrir les carcasses avec un couteau; si la chose avait pu se faire, ils auraient été trop jeunes; si on avait été obligé de se servir d'une scie, ils auraient été d'un âge convenable à la consommation; l'expérience fut tentée et on constata que les veaux étaient assez âgés pour servir à l'alimentation. Dans une autre circonstance, où une confiscation avait été faite, on annonça que les bouchers feraient ce, un des inspecteurs du gouvernement paya un des employés de l'abattoir pour lui permettre d'enlever les carcasses durant la nuit et de les transporter au rez-de-chaussée où l'on en disposa, et elles ne purent être reexaminées.

M. G. Granger confirme les déclarations de M. Leduc et dit que dans le cas d'une certaine confiscation, il avait fait venir le docteur Daubigny pour lui faire examiner les carcasses, mais qu'on l'envoya dans différentes parties des abattoirs pour rendre l'inspecteur du gouvernement, et qu'il ne put le trouver. Dans le cas d'une autre confiscation, lorsque les fonctionnaires de l'abattoir de l'ouest eurent découvert qu'un avocat avait été engagé par le boucher intéressé pour revendiquer ses droits, le gérant offrit de payer les carcasses dont on avait disposé, et proposa, si l'action était abandonnée de ne plus confisquer aucun de ses animaux pour le reste de l'été. Cette déclaration fut faite en présence de M. Telford, un des employés de l'abattoir.

3.—Soumis le rapport du docteur McCarrey sur le soufflage de la viande aux abattoirs, chose dangereuse pour la santé publique.

Il a donné instructions aux inspecteurs de la Ville de confiscuer cette viande.

M. G. Granger dit qu'il est rare maintenant que cela se fasse.

M. Leduc déclare qu'un moyen pratique de régler la difficulté serait de faire servir une certaine partie de l'abattoir à l'inspection des bestiaux et de la viande destinés à l'exportation et de réserver le reste de l'édifice pour l'abattage des animaux devant servir à l'alimentation des habitants de la ville, sous le contrôle de l'inspection de la Ville.

Résolu: De prier le Médecin Officier de Santé de se mettre en communication avec le Gouvernement à ce sujet, et de prier l'Association des Bouchers de formuler par écrit les déclarations qu'elle vient de faire devant cette Commission, et de donner instruction au Médecin Officier de Santé de transmettre ce document au Gouvernement.

4.—Soumise une requête des directeurs de l'hôpital Saint-Luc, demandant une subvention annuelle pour leur institution, alléguant que leur travail est le complément nécessaire du système de l'inspection médicale des écoles.

5.—Soumise une requête du "Brehmer Rest", Sainte Agathe, demandant une subvention annuelle pour le soin des malades venant de la Cité de Montréal qui, s'ils ne sont pas traités convenablement, deviendraient tuberculeux.

M. le président déclare qu'on demande \$10 par semaine, par malade, mais que l'on consentirait à fournir 20 lits pour tels malades, moyennant une somme annuelle ne devant pas excéder \$5,000.00.

Sur proposition de M. l'échevin L'Espérance, il est Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant ces institutions.

6.—Soumise une lettre du "Board of Trade", se plaignant qu'on transporte de la viande dans les rues de la ville sans la recouvrir et qu'on la laisse exposée à la poussière et aux mouches.

officials of the Food Inspection Department were asked to intervene and Dr. L'Espérance and inspector Masterman went to the abattoir and removed a supposed affected gland from the animal; the specimen was sent to McGill College and was there examined by Dr. Jones who declared that it was not diseased.

On one occasion there were 3 hogs confiscated; 2 were marked condemned and one rejected; the Government inspector was asked the difference between the "condemned" and "rejected" and he replied that in the case of a "rejected" carcass the lard would be good for use: he then wanted to remove the fat and leave the condemned part; but the inspector would not allow this and the lard of the animal went to the profit of the Abattoir Company. He stated that the Government had been asked to suspend the confiscations until the matter was settled with the City.

The Government inspectors had condemned the carcasses of calves as being too young, as in the case of Mr. Godfroy Granger, a butcher of 40 years experience, who asked the inspector to endeavor to cut open the carcass with a knife; if that could be done they would be too young; if a saw had to be used they were of proper age to be used for food; the experiment was tried and the calves found of the proper age, on one occasion where a confiscation was made it was announced that the butchers would have further examination made by competent men; and, that one of the Government inspectors had paid one of the employees of the abattoir to allow him to remove the carcasses at night to the basement where they were disposed of and could not be re-examined.

Mr. G. Granger confirmed the preceding speaker's statements and said that on the occasion of a certain confiscation he had brought Dr. Daubigny to examine the carcasses, but was sent to different parts of the building to see the Government inspector, but he could not be found. In the case of another confiscation when the officials of the Western abattoir found that a lawyer had been engaged by the butcher concerned to vindicate his rights, the Manager offered to pay the value of the carcasses disposed of and promised, if he dropped the action, none of his stock would be confiscated for the rest of the summer. The statement was made in the presence of Mr. Telford an official of the abattoir.

3.—Submitted Dr. McCarreys' report on the blowing of meat at the abattoirs, a practice dangerous to public health.

He had instructed the City inspectors to confiscate such meat. Mr. G. Granger said that this practice was seldom indulged in now.

Mr. Leduc stated that a practical way of settling the difficulty would be to set apart a certain portion of the abattoirs for the inspection of cattle and meat intended for exportation and allow the rest of the building to be reserved for the slaughter of cattle for city's use under city inspection.

Resolved: That the Medical Health Officer be instructed to communicate with the Government upon this subject; and that the Butchers' Association be requested to formulate in writing the statements now made before this Committee, which document should be transmitted to the Government by the Medical Health Officer.

4.—Submitted an application from the Authorities of "l'Hôpital St-Luc" asking for an annual grant for their institution, explaining that their work was the necessary complement of the system of medical inspection of schools.

5.—Submitted application from "Brehmer Rest," St. Agathe, asking an annual grant for the care of patients belonging to the City of Montreal who, without proper treatment, would develop tuberculosis.

The Chairman stated that they had asked \$10. per week per patient but he had got them to consent to furnish 20 beds, for such patients, for an annual sum not exceeding \$5,000.00.

On motion of Alderman L'Espérance, Resolved: That report be made to Council recommending the granting of an annual subsidy of \$5,000.00 to each of the said institutions.

6.—Submitted letter from the Board of Trade complaining of meat being carted through the City uncovered and exposed to dust and flies.